



Les conseillers pénitentiaires inquiets

La Loi de transformation de la fonction publique risque de dénaturer leur mission. Focus sur un métier mal connu



Les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP) devant le service pénitentiaire d'insertion et de probation du Finistère (SPIP 29)

PHOTO : OUEST-FRANCE

Trois questions à ...

Charlotte Gloarec, Alain Corre, Ronan Guegueniat et Gaël Delaborde, conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP)

Quelle est la mission d'un Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) ?

Nous travaillons avec des personnes incarcérées ou en liberté surveillée avec bracelet électronique. Notre mission consiste à les accompagner, dans leur suivi psychologique ou technique, à les aider dans leur réinsertion et à remplir les obligations liées à leur condamnation en termes de soins ou de travaux d'intérêt général. Tout notre travail consiste à trouver des alternatives à l'incarcération car on sait que le suivi probatoire est plus efficace qu'une peine de prison (même courte) en terme de récidive. Nous gérons près de 2 300 personnes par an en milieu ouvert et 1 000 détenus par an en milieu carcéral. Aujourd'hui, nous avons 435 détenus à la maison d'arrêt pour seulement 254 places ce qui génère des prises en charge complexes. Nous

sommes les travailleurs de l'ombre.

Sur quoi portent vos inquiétudes ?

La loi de transformation de la fonction publique, qui a été votée en catimini cet été, est une véritable casse du statut de la fonction publique. Elle prévoit de supprimer le principe des mutations à partir des barèmes pour les transformer en « postes à profil ». Autrement dit, il faudrait désormais postuler avec une lettre de motivation pour espérer décrocher un poste. C'est tout le système égalitaire et l'intégrité du service public qui est bafoué et c'est la porte ouverte aux dérives discriminatoires avec toutes les conséquences que cela peut avoir dans l'accueil du public qui nous est confié.

Quels sont vos moyens d'action ?

Aujourd'hui, les décrets ne sont pas encore publiés et nous jouons la montre. Nous avons interpellé les élus du Finistère pour qu'ils relaient notre inquiétude auprès du Ministère. S'il le faut, nous serons contraints de faire des « journées mortes ». C'est un enjeu de sécurité.